

Modifications réglementaires concernant le 7615, rue des Métis (modifier le type d'enseignes autorisé)

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21609Mb, Règlement R.C.A.2V.Q. 340

Activité de participation publique



Consultation écrite

Date et heure (ou période)

Du 16 au 22 février 2023

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier Neufchâtel Est–Lebourgneuf.

La zone visée (21609MB) est située approximativement à l'est du boulevard des Gradins, au sud du boulevard Louis-XIV, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord de la rue Mathieu-Da Costa, plus précisément, sur la rue des Métis.

Description du projet et principales modifications

Les règles qui définissent le type d'enseignes autorisé dans cette zone sont très restrictives. La modification au règlement permettrait l'installation d'enseignes de plus grandes tailles pour les commerces qui occupent le rez-de-chaussée.

Pour l'instant, deux des enseignes proposées ne sont pas conformes au niveau de la superficie maximale pour ce type de milieu. Le requérant souhaite donc que la réglementation soit modifiée afin de lui permettre l'installation d'enseignes plus grandes qu'autorisées par le type 1 - général.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=457>

Participation

Conseillère municipale :

Patricia Boudreault-Bruyère, conseillère du district électoral Neufchâtel-Lebourgneuf.

Personne-ressource :

Lydia Toupin, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale.

Coordination de la consultation :

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation sur la page web du projet

Aucun commentaire du public.

Questions et commentaires du public

Aucun commentaire du public.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au Conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

22 février 2023

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne